

Questions orales

Le premier ministre peut-il nous dire de quel droit le gouvernement a peut financer encore une fois cette société avant que le vérificateur général n'effectue une vérification intégrée de cette société?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, en 1975, le gouvernement appuyait la société Canadair, et quand le programme de mise en place de production du *Challenger* a été proposé aux autorités gouvernementales, le gouvernement y a souscrit avec enthousiasme parce qu'il savait que les Canadiens étaient capables de relever le défi de mettre sur la bonne voie un tel programme. Nous avons aujourd'hui un appareil comparable aux appareils plus sophistiqués dans le domaine de l'aéronautique dans la catégorie des appareils du même genre. La société Canadair a connu au cours du développement de ce programme des difficultés de gestion. Hier, le ministre responsable a déposé un rapport adéquat qui diagnostique les difficultés de la Canadair. Le gouvernement connaissait ces difficultés que rencontrait la Canadair, et il savait qu'il y avait une réponse commerciale à y apporter. Il y a répondu en mettant en place la Corporation de développement des investissements du Canada qui permet à l'actionnaire, savoir le gouvernement et les contribuables, d'être présent à la Canadair et de remettre le programme sur la voie et nous pourrions assurer ainsi la mise en marché d'un appareil dont tous les Canadiens sont fiers et qui prendra sa place dans le domaine de l'aéronautique mondiale.

[Traduction]

M. Fennell: Madame le Président, on nous cache des choses. Le premier ministre refuse de répondre aux questions concernant Canadair et d'autres sociétés de la Couronne. La CDIC a été créée pour absorber Canadair et les bénéfices de TeleGlobe pourront...

Mme le Président: A l'ordre. Nous sommes ici pour entendre des questions et non des commentaires sur les réponses.

LA JUSTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES SOCIÉTÉS

M. Scott Fennell (Ontario): Madam le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comment le gouvernement peut-il justifier la création de nouvelles sociétés de la Couronne alors que celles qui existent déjà, comme Canadair, ne peuvent pas se débrouiller sur le plan de la gestion et ne font l'objet d'aucune surveillance de la part du ministère ni d'aucun contrôle de la part du gouvernement canadien?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, les députés de l'opposition ont demandé depuis longtemps que la Canadair et les autres sociétés de la Couronne aient l'occasion de témoigner devant les comités de la Chambre, qu'elles aient l'occasion de répondre aux questions posées et que se posent les parlementaires et les Canadiens. Aujourd'hui, se continueront, et probablement la semaine prochaine, des séances de comité qui permettent justement aux députés de poser des questions aux responsables de la Canadair, aux responsables de la nouvelle société qui représentent le gouvernement et les Canadiens au sein de la Canadair. Alors si le député pense que nous avons des choses à cacher, comment peut-il appuyer cet argument lorsque justement des

occasions sont fournies de faire l'examen des pratiques comptables de la Canadair au Comité des comptes publics, d'examiner la politique qu'adoptera la nouvelle société à l'égard de la Canadair devant le Comité des finances, du commerce et des questions économiques. A mon avis, c'est vraiment l'ouverture aux questions des députés, l'ouverture au public, quant aux actions du gouvernement et de ses sociétés.

• (1420)

[Traduction]

LA VÉRIFICATION COMPTABLE DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, porte sur une question de politique. Le premier ministre n'est pas sans savoir que la société Canadair, selon son favori, M. Joel Bell, a suivi une politique comptable libérale. Elle n'a pas vraiment tenu compte de ses pertes. En fait, depuis que nous possédons cette société, elle présente chaque année un bilan positif bien qu'elle ait perdu en réalité plus de 700 millions de dollars. Le gouvernement aura-t-il maintenant pour politique de demander au vérificateur général d'examiner les comptes de toutes les sociétés de la Couronne, afin que nous ayons au moins des vérifications conséquentes dressant un véritable bilan et que les députés et le gouvernement sachent alors, lorsqu'ils étudient un état financier, qu'il reflète vraiment la réalité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député a suivi les débats qui ont lieu en comité, il s'apercevra que la décision de transférer l'actif de Canadair à la CDIC et de saisir le Parlement de cette question au moyen d'un budget supplémentaire, a précisément pour but de s'assurer que les députés des deux côtés de la Chambre et la population puissent être satisfaits des vérifications effectuées. Le débat, selon moi, ne porte pas sur la qualité des vérifications ou sur leur fréquence, car le gouvernement entreprend par l'entremise de la CDIC de s'assurer que les vérifications soient les plus complètes possibles et qu'elles soient effectuées par des vérificateurs très bien considérés. Qu'ils appartiennent ou non au bureau du vérificateur général importe peu, selon moi.

Il s'agit surtout de savoir quelle décision le gouvernement devrait prendre au sujet des sociétés Canadair et de Havilland. Il a décidé au milieu des années 70 qu'il ne devrait pas laisser le secteur aéronautique s'effondrer parce que les sociétés de Havilland, d'une part et General Dynamics, d'autre part, ont décidé de laisser la société Canadair et la société de Havilland de Toronto déclarer faillite. Le gouvernement a alors jugé que le secteur aéronautique était trop important pour le Canada pour le laisser disparaître, aucun investisseur privé n'étant prêt à y investir. Ainsi, nous avons décidé d'intervenir.

Il est évident que des faits regrettables se sont produits dans le cas du projet Challenger de la société Canadair, en particulier. Le ministre compétent l'a reconnu devant le comité. Il reste à savoir au gouvernement—et, selon moi, au Parlement—les mesures qu'il convient de prendre pour ce secteur. Le laissons-nous s'effondrer? Le faisons-nous disparaître? Oublions-nous les possibilités que le secteur aéronautique offre au Canada ou essayons-nous de lui venir en aide? A cet égard, selon moi, le député ne pourra trouver aucun investisseur privé disposé à racheter les sociétés Canadair ou de Havilland.